

INSCRIPTIONS MAISON RELAIS - RENTRÉE 2024/2025

Chers parents, Chers représentants légaux, Chers tuteurs,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier concernant les inscriptions dans la Maison Relais pour la rentrée 2024/2025.

Tout d'abord, les inscriptions auront lieu du **1^{er} au 31 mai 2024**. Les documents nécessaires pour l'inscription peuvent être consultés sur le site campus-helperknapp.lu sous la rubrique **Maison Relais/Dossier d'inscription pour la Maison Relais**

À cet égard, vous aurez plusieurs possibilités mises à votre disposition :

- vous **fixez un rendez-vous pour une visite de l'établissement** avec les chargés de direction, les responsables de cycles ou la secrétaire **et remplissez avec nous les documents** ;
- vous téléchargez les documents, les remplissez, les signez et les **remettez en main propre à un membre de l'équipe de la Maison Relais** ;
- vous téléchargez les documents, les remplissez, les signez et les **envoyez par voie électronique à l'adresse mail : mre@campus-helperknapp.lu**
- pour toute nouvelle inscription, un **dossier complet** devra être remis.
- **Pour les enfants déjà inscrits, la fiche d'inscription, le contrat d'accueil ainsi que tout autre document subi une modification devront être renvoyés**, comme p.ex. : carte d'identité périmé, nouvelle personne autorisée à reprendre enfant, Domiciliation doit être renouvelée chaque année.

Les documents disponibles sur le site mentionné ci-dessus sont les suivants :

- Contrat d'accueil
- Fiche de renseignements
- Fiche d'inscription
- Domiciliation → à envoyer **directement** chez CJF 64 rue Charles Martel L-2134 LUXEMBOURG
- Formulaire d'autorisation pour personnes autorisées à venir chercher un enfant
- Formulaire d'autorisation pour photographier et filmer un enfant
- Formulaire d'autorisation pour le AIRTRAMP
- Formulaire de cession des allocations familiales
- Copie des documents d'identité des parents et de l'enfant
- Copie de la carte de sécurité sociale de l'enfant
- Copie du carnet de vaccination de l'enfant
- Certificat de maladie en cas d'allergies alimentaires (à remettre avant le 15.09.2024)

Les documents à fournir se trouvent entre autres dans le contrat d'accueil sur la page 13,14 et 15.

Ensuite, afin de pouvoir s'organiser au mieux, ***nous vous prions de remplir les formulaires au complet***. Le cas échéant, ***nous serons obligés de refuser les documents***.

En outre, les documents seront traités ***début juin***. Tous les documents arrivant ***après le 31 mai seront traités ultérieurement***.

Pour conclure, les inscriptions pour la ***période d'acclimatation pour le précoce*** auront lieu ***fin juin 2024***.

Nous vous remercions pour votre compréhension ainsi que collaboration 😊.

Cordialement
Equipe dirigeante